



# RÉUNION DE RESTITUTION 15 MAI 2024

CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU  
SAGE VILAINE



# Préambule méthodologique

La réunion de restitution de la démarche de concertation portant sur la révision du SAGE Vilaine a eu lieu le 15 mai 2024 de 18h30 à 20h dans la salle du conseil de Rennes Métropole. Elle était retransmise en simultanée en visio-conférence sur un lien diffusé aux inscrits. Elle a réuni près de 40 personnes sur place, et plus de 50 en ligne.

Son objectif était de présenter la démarche de concertation ainsi qu'une synthèse des contributions des participants par thématique puis, pour chacune d'elles, de présenter les premières orientations retenues par la CLE.

La réunion s'est structurée, après un temps d'introduction et de rappel de la démarche, en 2 temps : un premier temps présentant les contributions autour des enjeux de qualité des eaux et des milieux aquatiques suivi d'un temps de questions-réponses sur ces sujets, puis un second temps de présentation des contributions liées à la gestion quantitative de la ressource, les risques naturels et la gouvernance, avant un second temps de questions-réponses. Les questions ont été posées par les participants présents dans la salle, et, pour celles formulées par les participants en ligne, posées par les membres de l'équipe qui modéraient la visio-conférence.

Le présent compte-rendu reprend l'ensemble de la présentation réalisée lors de la soirée, en intégrant des compléments formulés à l'oral par les élus qui intervenaient (Michel Demolder, président de la CLE, et Pascal Hervé, membre élu de la CLE). Ce document retranscrit les échanges qui ont eu lieu avec les participants, en reprenant les questions formulées par ceux-ci et les éléments de réponse apportés par les élus. Des éléments de réponse ont parfois été ajoutés suite à la réunion, ils sont signalés en tant que tels.

# Mots d'accueil

- M. Demolder, président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine, remercie les participants pour leur présence. Il rappelle l'importance, pour la CLE, d'organiser ce temps de restitution de la démarche de concertation, à l'issue d'une démarche de plus d'un an, pour que les participants puissent être tenus au courant du niveau d'avancement des débats de la CLE.
- Il rappelle que le futur SAGE n'est pas encore complètement arrêté, mais des débats ont déjà eu lieu sur les scénarios et la stratégie. Il reste encore des éléments à acter, notamment la stratégie sur la gestion quantitative, les risques et la gouvernance lors de la CLE du 20 juin mais il était important de pouvoir faire un retour sur les propositions formulées par les participants, dans leurs diversités, tout en rappelant qu'il restera un nouveau temps de concertation en ligne, obligatoire dans le cadre d'une révision du SAGE, en 2025.
- Il rappelle que le SAGE, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, est un outil de planification qui va s'imposer aux SCoT, PLU et PLUi. L'objectif est d'avoir les meilleures protections, au niveau quantité et qualité, des milieux aquatiques, cours d'eau et zones humides, de tout ce qui constitue l'écoulement du bassin versant.



# Rappel de la démarche de concertation

# Rappel – Les engagements de la concertation

Exposer clairement ce qui est mis en débat

Mobiliser toutes les parties prenantes

Donner accès à une information complète, transparente, sincère, pertinente et intelligible

Organiser le débat pour que la discussion ait lieu avec, et surtout entre, les participants

Etudier sincèrement et attentivement toutes les propositions

En fin de processus, rendre compte aux participants des décisions prises

# La démarche en synthèse

❖ En mars 2023, une enquête en ligne sur les enjeux autour de l'eau à laquelle 3558 personnes ont répondu dont 227 de moins de 18 ans, autour des enjeux et représentations de l'eau sur le territoire.

❖ **4 ateliers en juin** pour répondre à des questions autour de 5 thématiques et formuler des propositions – 231 participants :

- ❖ Le 14 juin à Chateaubourg – 78 participants
- ❖ Le 15 juin à Nivillac – 42 participants
- ❖ Le 20 juin à Mohon – 41 participants
- ❖ Le 22 juin à L'Hermitage – 70 participants



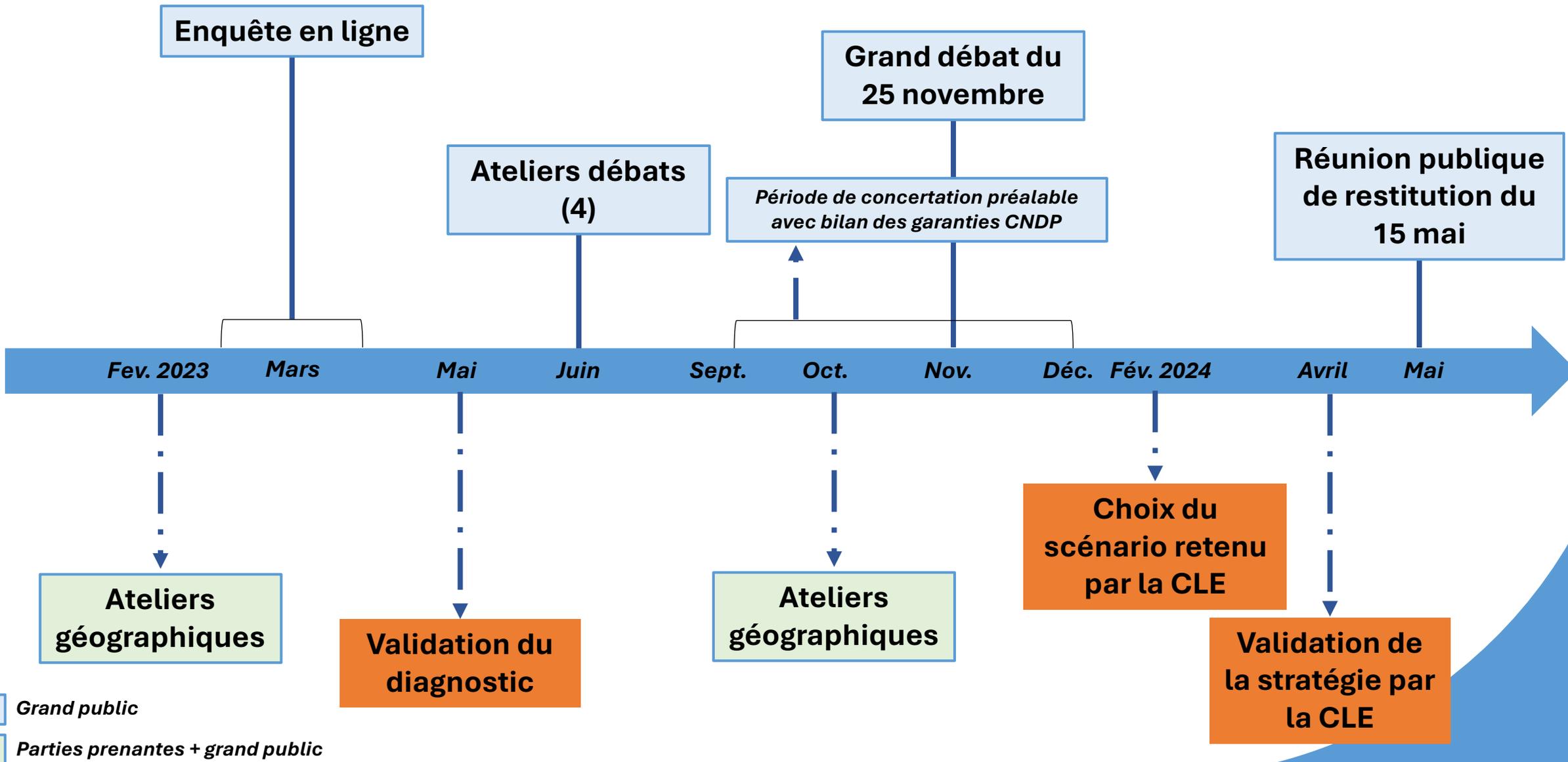
❖ **1 grand débat le 25 novembre à Pont-Péan – 111 participants** pour analyser, en termes de pertinence/d'ambition et d'acceptabilité, des mesures potentielles de la CLE, réunies en 4 thématiques



❖ **Tout au long de la démarche : des membres du CODEV de Ploërmel et les étudiants du BTS GEMEAU ont également organisé des débats en juin et en novembre (pour les étudiants de 1ère année de BTS)**

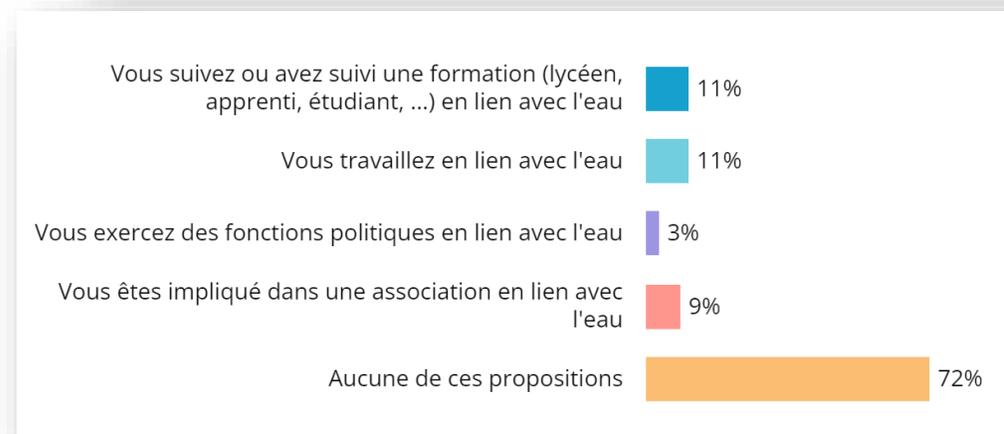
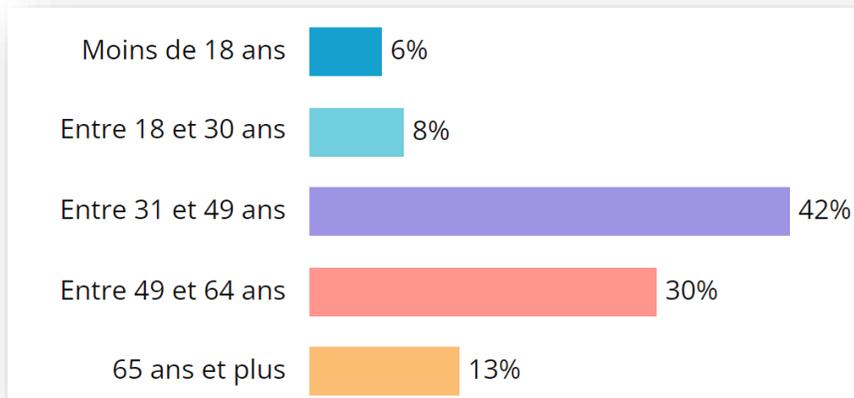
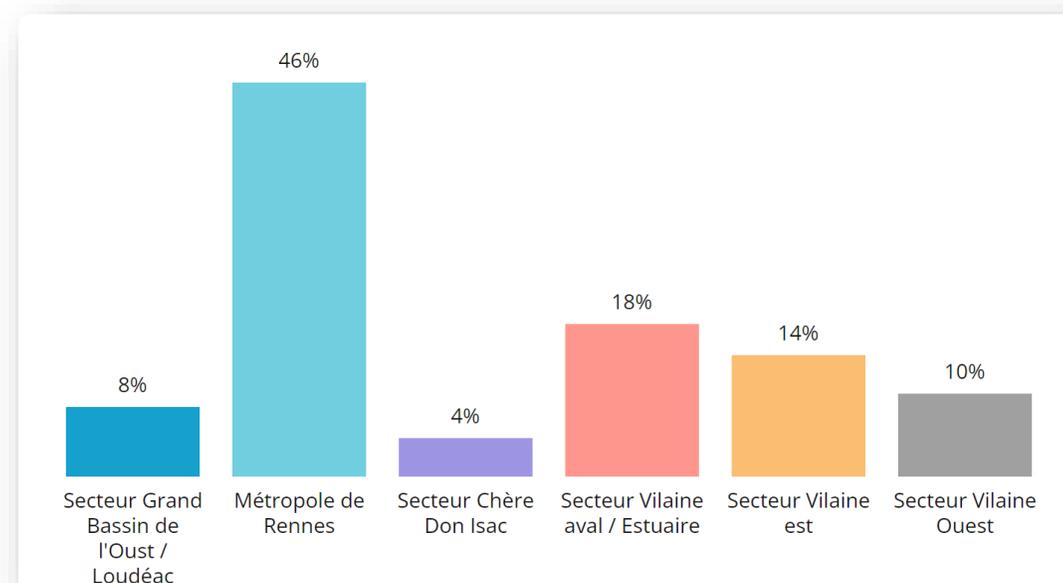
❖ **Aujourd'hui : une réunion de restitution des orientations retenues pour le SAGE par la CLE**

# Rappel – Le déroulé de la démarche de concertation



# Retour sur l'enquête

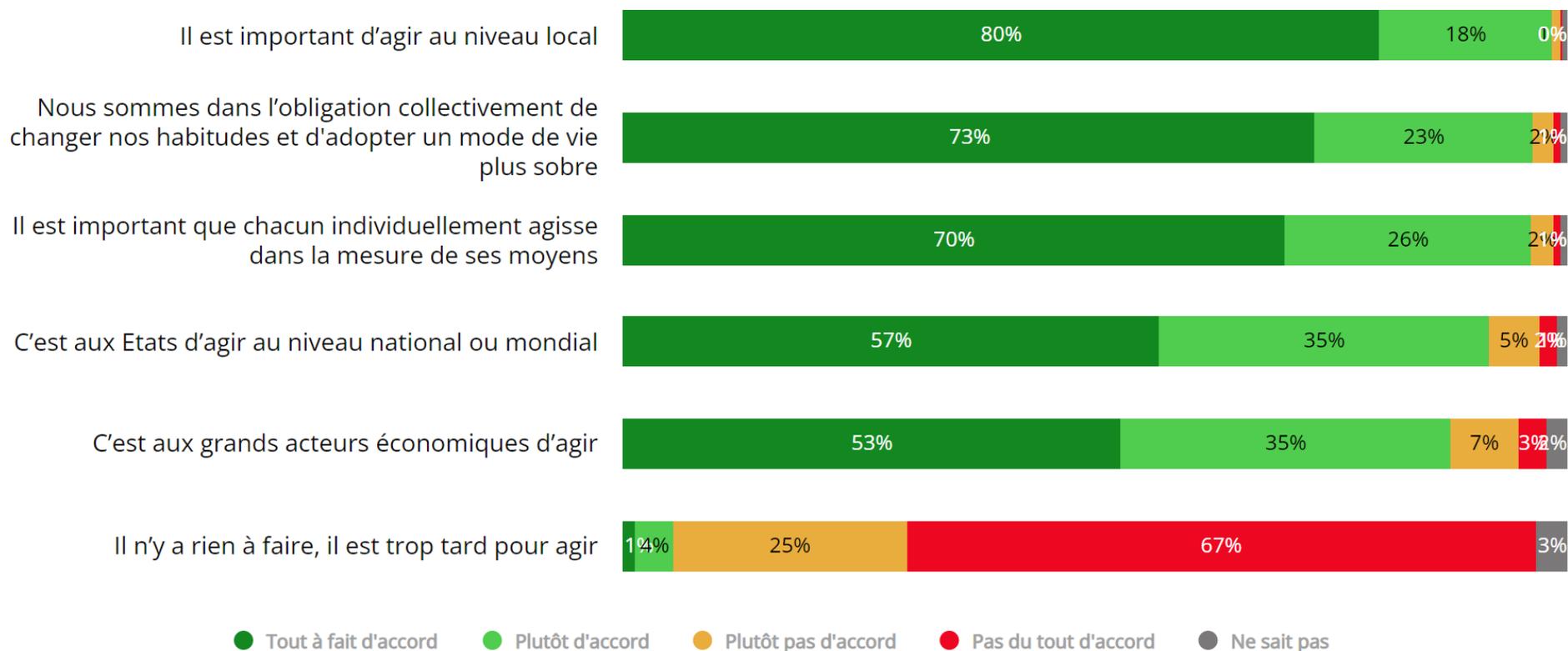
- ✓ **3558** personnes ont répondu à l'enquête.
- ✓ 55% de femmes, 42% d'hommes, 3% n'ont pas souhaité répondre à la question
- ✓ Une présence importante des jeunes, avec notamment 227 répondants de moins de 18 ans – en tout 347 lycéens et étudiants
- ✓ Des répondants de tout le bassin de la Vilaine



**72% des répondants sont des « béotiens »** qui n'ont aucun rapport professionnel, associatif, politique... avec des sujets liés à l'eau.

# Retour sur l'enquête

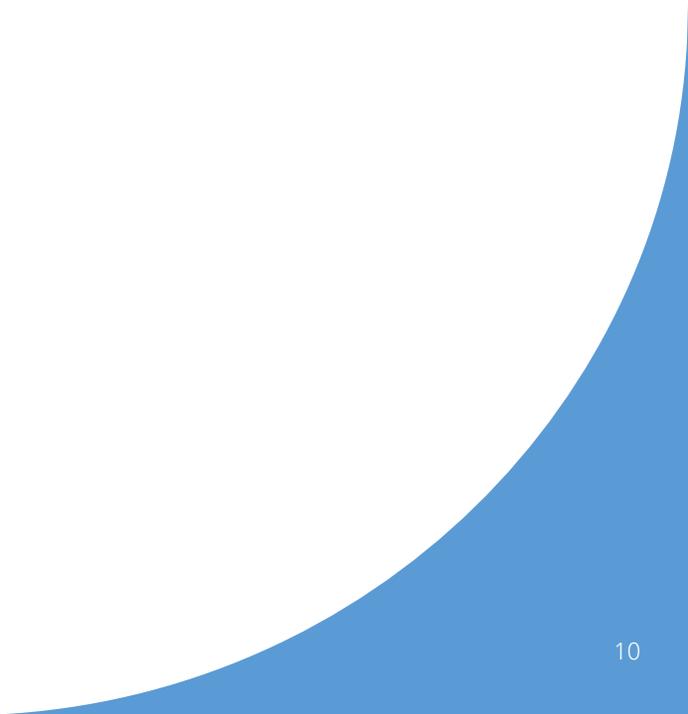
- ✓ Une vraie sensibilité et des inquiétudes autour de la ressource en eau : **sentiment que la situation était meilleure par le passé et qu'elle sera pire à l'avenir**
- ✓ **L'eau, un « bien commun » à préserver en agissant à l'échelle locale** (mais pas que), et en changeant les comportements individuels et collectifs – des changements déjà à l'œuvre pour une partie des répondants
- ✓ **Il n'est pas trop tard pour agir** : seuls 5% estiment qu'il n'y a rien à faire (13% parmi les moins de 18 ans)





# Les enseignements de la démarche et les arbitrages

## Thématique 1 : Qualité des eaux



# Vous nous avez dit...

Que l'augmentation du prix de l'eau pouvait être un levier pour financer l'amélioration de la qualité de l'eau, à condition de :

- Prendre en compte **l'impact financier** sur les ménages avec un **besoin d'adaptation** / revenus et la composition du foyer...
- Bien **informer** sur l'augmentation
- **Responsabiliser les pollueurs** (pollueur-payeur)
- Avoir une **obligation de résultats**, pour avoir l'assurance que l'augmentation va bien améliorer la qualité de l'eau (en rénovant, développant les infrastructures ...)

Que vous étiez très préoccupés par la question des pesticides, qui ne pourrait être traitée qu'en accompagnant les agriculteurs et en changeant les modes de consommation

- Prévoir des **accompagnements techniques, financiers, humains** (y compris avec des adaptations au niveau de la PAC), pour réduire le recours aux pesticides
- Bien mesurer le **périmètre et le niveau d'ambition** de ces changements pour prendre en compte les impacts sur les agriculteurs et les industriels
- Répondre **aux attentes des consommateurs sans négliger les impacts en termes de prix**

Plus globalement que vous étiez favorables à une évolution du modèle et des pratiques agricoles pour réduire l'impact sur l'eau :

- En développant les « **Paiements pour Services Environnementaux** » (PSE) pour favoriser des pratiques nécessaires, nécessitant des contrôles, des financements, et la prise en compte de la rémunération des agriculteurs
- **En accompagnant le changement de modèle du côté des agriculteurs**, pour réduire la consommation d'eau des exploitations, favoriser la récupération d'eau, limiter le ruissellement ...
- Avec **de fortes interrogations sur les retenues d'eau – un point traité dans la thématique « gestion quantitative »**
- Sans oublier le **rôle des habitants** pour développer une consommation plus locale, transparente, en lien avec des pratiques moins consommatrices d'eau au quotidien

# Vous nous avez dit...

Que l'augmentation du prix de l'eau pouvait être un levier pour financer l'amélioration de la qualité de l'eau

## La CLE oriente ses choix vers...

*Le SAGE n'a pas de levier direct sur le prix de l'eau*

- **La mise en place de conventions de déversement pour les rejets industriels impactants**
- **La maîtrise de la collecte et du transport des eaux usées** vers la station d'épuration :
  - Actualisation des schémas directeurs d'assainissement
  - Renouvellement d'un pourcentage (1,25%) des linéaires de réseau par an

## Rappel - Vous nous avez dit...

Que vous étiez très préoccupés par la question des pesticides, qui ne pourrait être traitée qu'en accompagnant les agriculteurs et en changeant les modes de consommation

Et plus globalement que vous étiez favorables à une évolution du modèle et des pratiques agricoles pour réduire l'impact sur l'eau

## La CLE oriente ses choix vers...

- **Le maintien d'une agriculture viable et garantissant un bon état des eaux :**
  - Avec un accompagnement technique des agriculteurs, pour un **objectif de 40% d'agriculture biologique** en 2040
  - **L'interdiction de l'herbicide du maïs** sur les parcelles à risque d'érosion des aires d'alimentation de captages prioritaires
  - La **valorisation économique des modes de production vertueux** (MAEC, PSE, structuration et consolidation des filières locales/PAT)
- **R** Interdiction de retournement des prairies permanentes en zones humides

# Stratégie sur la qualité des eaux

## **Améliorer la connaissance et sa diffusion au grand public**

- Création d'observatoires

## **Réduire les pollutions liées à la gestion des effluents domestiques et industriels**

- C** • Adéquation du potentiel de développement des territoires avec l'acceptabilité du milieu
- C** • Prise en compte des effets du changement climatique dans les études d'acceptabilité des stations d'épuration
- Recours privilégié à l'infiltration pour l'assainissement non collectif

## **Sur le littoral : améliorer la gestion des eaux pluviales et limiter l'impact des activités de loisirs**

# Compléments apportés lors de la présentation – Qualité des eaux

- M. Demolder rappelle que la SAGE n'a pas de levier direct sur le prix de l'eau, ce sont les syndicats de distribution de l'eau potable qui déterminent le prix de l'eau. En revanche, il souligne qu'il peut y avoir des dispositions pour recommander l'arrêt des prix dégressifs chez les gros consommateurs par exemple. Sur le prix de l'eau, un plan eau gouvernemental a amené la question de la progressivité du prix de l'eau, progressivité qui n'existe pas sur tout le bassin de la Vilaine à l'heure actuelle.
- Il précise également que le renouvellement des linéaires de canalisation, à hauteur de 1.25% par an, va prendre 80 ans à se renouveler : en-dessous de ce taux de renouvellement, on laisserait cela pour les générations futures.
- Il indique qu'il y a eu des débats au sein de la CLE qui ont notamment conduit à l'approbation de l'interdiction d'herbicide de maïs sur les aires d'alimentation de captages prioritaires – c'est-à-dire tout l'amont du bassin de l'Oust, le bassin du Meu, Vilaine amont (en amont des barrages Vilaine amont) et l'amont de l'Isac, ce qui ne représente qu'1/5<sup>e</sup> de la superficie du SAGE. Cela a conduit à un débat et un vote, considérant qu'il s'agit d'un progrès par rapport à la situation actuelle, et que l'interdiction complète sur le bassin conduirait à un passage de l'ensemble des agriculteurs du bassin à l'agriculture biologique ~~du bio~~, ce qui poserait de plus grandes réticences face au changement de système. Cette interdiction sera une règle : ce sera obligatoire.
- La CLE a aussi rappelé l'importance de la valorisation des modes de production vertueux : les paiements pour services environnementaux (PSE), les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques), 2<sup>e</sup> pilier de la PAC sur lesquels beaucoup d'agriculteurs veulent s'engager mais il y a un manque de financement, qui a depuis été repris par les agences de l'eau.
- La CLE introduit aussi une règle d'interdiction de retournement des prairies permanentes en zones humides, qui existe déjà en région Bretagne mais pas encore sur la région Pays de la Loire.



# Les enseignements de la démarche et les arbitrages

## Thématique 2 : Milieux aquatiques

# Vous nous avez dit...

**Qu'il faut préserver les zones humides, en y interdisant les constructions de façon stricte, avec peu de dérogations**

- En imaginant des dérogations pour des **projets collectifs et d'utilité sociale** (logements, mobilité, équipements publics ...)
- En ne recourant pas au **système de compensations**
- Tout en **inventoriant et valorisant les zones humides** existantes (pédagogie, aménagements) et en **restaurant celles détruites**

**Qu'il faut aussi améliorer la gestion des retenues et barrages dans les cours d'eau pour leur bonne santé et leur biodiversité**

**Qu'il faudrait plus largement agir pour préserver les milieux aquatiques et naturels**

- Par exemple en **limitant le nombre de plans d'eau existants**, en les réaménageant plutôt qu'en les supprimant, en définissant ceux qui sont prioritaires, **tout en conservant des activités de loisirs**
- En déployant une **politique publique foncière ambitieuse** : acquisition (voire préemption en dernier recours) des milieux naturels pour les préserver, tout en anticipant les conséquences économiques (prix du foncier)
- En **limitant l'imperméabilisation et le ruissellement, en favorisant l'infiltration notamment en renaturant les espaces**, en replantant des haies bocagères... en préservant également les littoraux
- Sans oublier bien sûr des efforts d'information, de sensibilisation et de pédagogie pour protéger les milieux naturels

# Vous nous avez dit...

Qu'il faut préserver les zones humides, en y interdisant les constructions de façon stricte, avec peu de dérogations

## La CLE oriente ses choix vers...

### **Des inventaires / actualisations pour les zones humides...**

... mais aussi : cours d'eau et espaces de mobilité, obstacles à la continuité écologique, éléments structurants du paysage, biodiversité

### **Préserver et restaurer les zones humides, dont les marais :**

- Protéger les zones humides dans les documents d'urbanisme
- Protéger les zones humides dans le règlement du SAGE : interdiction de destruction au 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup> avec peu d'exceptions. Pour les exceptions, fixer des modalités de compensation fortes => arbitrages en phase d'écriture

# Vous nous avez dit...

Qu'il faudrait plus largement agir pour préserver les milieux aquatiques et naturels (1)

## La CLE oriente ses choix vers...

- La mise en œuvre d'une politique foncière en appui des opérations de restauration des milieux aquatiques et humides
- Dans les documents d'urbanisme : protéger les cours d'eau et leurs berges, interdire la création de plans d'eau
- **Une règle d'encadrement** des projets impactant les lits, berges, espaces de mobilité des cours d'eau
- Une demande de moratoire sur la pêche à la civelle dans l'estuaire de la Vilaine

### Focus sur la gestion des plans d'eau

- **Une règle d'interdiction** de création ou l'extension de plans d'eau dans le règlement du SAGE
- Une réévaluation des impacts et des modalités de gestion dans le cadre des procédures de révision des autorisations de plans d'eau

# Vous nous avez dit...

Qu'il faudrait plus largement agir pour préserver les milieux aquatiques et naturels (2)

## La CLE oriente ses choix vers...

### La favorisation des actions

- D'entretien et de gestion des éléments structurants du paysage (haies, talus, ripisylve, etc.) : *filières de valorisation des produits de l'entretien du bocage (production d'énergie), définition de plans de gestion, mise en place de labellisations, mutualisation de moyens techniques, etc.*
- De soutien financier des mesures d'entretien et de gestion des éléments structurants du paysage (*mesures agroenvironnementales et climatiques, paiements pour services environnementaux...*)
- De restauration et de réimplantation des éléments structurants du paysage

### L'inscription et la protection des éléments structurants du paysage

- dans les documents d'urbanisme
- dans le règlement du SAGE

# Vous nous avez dit...

Qu'il faut aussi améliorer la gestion des retenues et barrages dans les cours d'eau pour leur bonne santé et leur biodiversité

## La CLE oriente ses choix vers...

### **La restauration de la continuité écologique :**

En identifiant et priorisant les solutions de restauration de la continuité écologique, en poursuivant les programmes opérationnels et en définissant des modalités de gestion des ouvrages qui ne peuvent être supprimés

### **Une meilleure gestion des grands ouvrages (barrages de Haute Vilaine, Cantache, La Valière, Bosméléac, Arzal, Chèze/Canut, Lac au Duc)**

Avec l'objectif de mieux intégrer les enjeux écologiques dans les modalités de gestion de ces grands ouvrages : respect des débits minimums biologiques, adaptation des règlements d'eau, intégration du changement climatique, etc.

## Compléments apportés lors de la présentation – Milieux aquatiques

- M. Demolder souligne le vote par la CLE de l'interdiction de destruction des zones humides dès le 1er m<sup>2</sup> avec peu d'exceptions. Il rappelle qu'on réfléchit souvent en termes de « éviter, réduire, compenser », qui conduit souvent à considérer la compensation en premier, alors qu'il faut penser à la compensation en dernier recours, et avec un taux important qui reste encore à définir. Le SAGE actuel ne réglemente la destruction des zones humides que pour certains sous-bassins versants et pour des surfaces au-delà de 1000m<sup>2</sup>.



# Temps de questions-réponses

# Questions – réponses – Qualité des eaux

**Question 1** : « J'ai participé à la plupart des rendez-vous de concertation, il y a un sujet où je ne me retrouve pas forcément : la qualité de l'eau, on est tous d'accord pour l'améliorer, mais vous vous focalisez sur les pesticides, mais cela regroupe les produits phytosanitaires et les biocides. Au niveau agricole, on bosse sur la réduction des phyto, mais je n'ai rien vu ou très peu sur les biocides, alors que les rejets des STEP en relarguent beaucoup dans la nature. Je ne voudrais pas qu'on se focalise sur la partie agricole et qu'on oublie les STEP. Je rappelle par ailleurs que tout n'est pas prédictible quand on travaille avec le vivant, le désherbage mécanique est aujourd'hui compliqué avec la météo... donc ce n'est pas aussi simple. »

**Réponse 1** : « On monte aujourd'hui d'un cran sur les ambitions, puisque l'urgence est de protéger les aires d'alimentation de captage, où il y a des contraintes fixées par la réglementation pour alimenter les usines d'eau potable, on veille évidemment à ce que l'on puisse continuer de prélever et non pas supprimer des points de captage, car on sait qu'en termes de quantité on aura des périodes de sécheresse donc il faut les préserver. On a des pressions sur ceux-ci qui sont toujours là et qui peuvent être en augmentation. On s'est aligné sur la proposition de la chambre d'agriculture d'identifier ces secteurs-là pour interdire l'usage des désherbages chimiques pour le maïs. J'entends sur les biocides les sujets. Il a été proposé de mettre en place un groupe de travail qui se réunira régulièrement pour avoir une analyse précise des impacts et pressions sur le milieu naturel, à la fois de ce qui vient des usages des produits phytosanitaires mais aussi des rejets de stations d'épuration ou d'autres traitements dans le milieu urbain. On veut se former et avoir le maximum d'information et viser au mieux les modalités et degrés d'interdiction, l'essentiel étant de protéger nos captages là où ils se trouvent, en zones urbaines comme agricoles. On s'est mis d'accord au niveau de la CLE, ce qui permettra d'amender au fur et à mesure des informations que l'on aura, que l'on partagera avec le groupe de travail au niveau de la CLE, avec l'appui de scientifiques qui nous aideront à travailler sur le sujet. Sur l'assainissement sachez qu'il y a des expérimentations dans un certain nombre de stations d'épuration pour améliorer le traitement et l'eau au moment du rejet, pour avoir des traitements tertiaires sur les stations. Au sein de la CLE, il y a eu un vrai partage autour de ce sujet pour être très exigeant pour les risques phytosanitaires, biocides ou traces médicamenteuses. »

## Questions – réponses – Qualité des eaux

**Q2** : « Concernant les pesticides, est-ce que dans les préconisations faites par le SAGE on est en capacité de mesurer la bonne atteinte de l'état écologique de l'eau au regard des mesures prises ? Vous disiez qu'on est un cran au-dessus, mais j'ai l'impression qu'il y a un vrai décalage entre les attentes des habitants et des consommateurs et les préconisations que vous faites aujourd'hui. On a un état extrêmement dégradé en Ille-et-Vilaine, quasiment tous les cours d'eau sont pollués aux pesticides, c'est une réalité. C'est surtout les consommateurs-habitants qui paient et on n'est pas du tout dans le principe du pollueur-payeur. Si les agriculteurs qui veulent défendre ce modèle paient, alors qu'ils le fassent pour faire perdurer ce modèle. »

**R2** : « Le SAGE actuel n'avait rien sur les pesticides, sinon « si possible réduire de 50%... ». Nous avons déjà fait un premier pas avec l'introduction d'une règle qui interdit les herbicides de maïs, où on retrouve des métabolites qui vont être beaucoup plus durs à traiter. Nous comprenons que c'est la question de la consommation est une attente importante des habitants, le SAGE n'a pas de compétence spécifique à ce sujet, il permet toutefois d'interpeler voire même d'aller en justice pour faire appliquer le principe du pollueur-payeur, les pollueurs étant selon moi aussi ceux qui produisent des produits phytosanitaires et pas que ceux qui les utilisent. Leur mise sur le marché est autorisée sans que l'on voit nécessairement leurs conséquences à long terme, et là ce sont les usines d'eau potable qui doivent traiter. Je comprends l'inquiétude et l'interrogation, mais le SAGE ne va pas tout régler, on n'a hélas pas tous les leviers. C'est vrai que la politique agricole commune d'aujourd'hui, et même la loi d'orientation agricole qui est en préparation, ne répondent pas à l'inquiétude des agriculteurs, et ne confortent pas les agriculteurs qui se sont engagés dans des modes d'agriculture plus vertueux, ce qui est complètement incohérent. Mais le SAGE ne peut pas régler ce problème-là : il faudrait qu'il y ait une volonté politique forte au niveau national et européen pour justement qu'on aide à ce qu'il y ait une évolution de l'agriculture qui aille dans le sens des attentes de l'ensemble des contribuables et des usagers, et aussi face au changement climatique qu'il va y avoir. On doit avoir une agriculture forte et résiliente, il faut aller vers la diversification des productions, vers une production plus autonome, moins dépendante des importations. C'est un grand mouvement qui doit se mettre en place, et on ne peut pas tout régler au niveau du SAGE, même si on essaye de cranter pour travailler avec les agriculteurs et non pas contre, je sais que les changements de modèle et de pratiques ne se font pas en claquant des doigts. Il faut un accompagnement, qui n'est pas en place aujourd'hui politiquement. »

# Questions – réponses – Qualité des eaux

**Q3** : « Je me réjouis que beaucoup de propositions ont été approuvées par la CLE, ma question c'est l'effectivité sur le terrain, que ce ne soit pas qu'un catalogue de bonnes intentions et que ça se traduise sur le terrain, notamment sur les zones humides où on voit aujourd'hui beaucoup de chantiers sur des zones qui n'ont pas encore été répertoriées ... On est un peu désarmé aujourd'hui. »

**R3** : « La CLE est une commission qui définit un outil de planification, c'est ensuite le rôle de l'Etat de s'assurer du respect des règles, c'est aussi le rôle des maires avec le pouvoir de police du maire qui peuvent agir et faire appel à l'office français de la biodiversité quand ça touche à l'environnement, avec les EPCI quand il s'agit d'urbanisme ... On déterminera avec le SAGE qui est responsable du suivi de telle règle ou de telle disposition. Les choses sont définies par la réglementation. »

**Q4** : « Je m'interroge beaucoup sur la police de l'environnement, je vois des haies détruites dans ma commune, sur des talus, avec des champs de maïs au-dessus, sur le bassin de la Flume, ... Je vois les producteurs qui vont réclamer des aides en préfecture, ils n'ont pas de gros revenus, au-delà des préconisations, où est la police de l'environnement ? »

**R4** : « Ce n'est pas que la police de l'environnement, si les haies sont répertoriées dans le PLU ou PLU-i en EPC ou EIE, il y a des règles et on ne peut pas abattre sans faire une déclaration, c'est alors au maire d'intervenir. Parfois sur les exploitations forestières, il peut y avoir des autorisations visées par des opérateurs de bassin versant pour déplacer une haie mais avec des mesures de compensation pour replanter. Mais il faut être vigilant sur cet aspect-là, d'où aussi le souhait d'avoir un inventaire des éléments structurants du paysage. »

# Questions – réponses – Qualité des eaux

**Q5:** « Vous parlez de la création d'observatoires mais il y a déjà eu un observatoire, pendant une dizaine d'années, dans les années 90, mais qui n'a pas perduré. »

**R5 :** « Les observatoires sont importants pour que le SAGE ait un suivi, et que ce tableau de bord soit restitué, avec un observatoire – c'est le rôle de la structure porteuse du SAGE, Eaux & Vilaine, qui a la responsabilité de l'élaboration de ce tableau de bord. C'est aussi comme ça que l'on peut voir les améliorations. Dans le SAGE actuel on avait donné des objectifs de diminution de nitrates, qui ont été atteints, on veut que ces objectifs progressent, on a pour cela des suivis dans les eaux brutes, les cours d'eau, et par les producteurs d'eau potable. L'objectif c'est d'être sur la norme eau potable dans les eaux brutes. »

**Q6 :** « Le développement exponentiel de la méthanisation est-il compatible avec la qualité de l'eau ? »

**R6 :** « La méthanisation a été un projet gouvernemental, je pense que c'est un débat même au sein du monde agricole. Je pense qu'il peut y avoir de bons projets de méthanisation, à partir du moment où on ne cultive pas du maïs pour l'introduire dans la méthanisation. On est sur des règles qui ont parfois été définies par l'Etat pour avoir une alternative aux énergies fossiles. Il y a d'autres questionnements dans le monde agricole, aussi pour de l'accaparement de terres agricoles pour des fermes solaires ou autres ... C'est un débat plus large. Personnellement je pense que la méthanisation peut être une bonne chose si elle est bien construite mais il faut être très vigilant. »

# Questions – réponses – Qualité des eaux

**Q7** : « Je ne vois pas le rapport entre les éléments d'entretien des cours d'eau qui étaient souvent fait auparavant mais qui ne sont plus fait aujourd'hui par les syndicats de bassin. »

**R7** : « Sur l'entretien de la ripisylve, on parlait avant de syndicats de rivières qui se focalisaient sur l'entretien nécessaire des ripisylves. Aujourd'hui à Domloup il y a une association qui le fait ; peut-être qu'il faut impliquer des habitants là-dessus ... Car si on suit la réglementation c'est aux propriétaires de gérer cet entretien, qui n'est plus subventionné par les agences de l'eau. On est sur des restaurations de cours d'eau qui ont été très calibrées suite au remembrement ou à des activités d'aménagement, l'objectif étant de permettre au cours d'eau de retrouver un espace naturel, de mobilité, de le reméandrer ... Ce sont des choses qui peuvent être faites en même temps qu'on introduit de la ripisylve nouvelle car il ne faut pas laisser de berges nues pour la biodiversité. »

**Q8** : « Est-ce que les nouvelles réglementations agricoles ne vont pas agir avec les propositions du SAGE ? »

**R8** : « Il a des choses macro – la PAC, l'organisation mondiale du commerce et la mise en concurrence ... – et derrière se posent des questions par exemple sur la façon de rémunérer les agriculteurs, avec des discussions autour de prix plancher ou de rémunérations, je ne vois pas ça dans la loi d'orientation agricole, ce sont des choses qui manquent. »

# Questions – réponses – Milieux aquatiques

**Q9** : « Dans le support de présentation, vous indiquez des symboles « R » et « C », qu'est-ce que cela signifie ? »

**R9** : « En effet, le « R » correspond à la création d'une règle, qui est opposable au tiers et à l'administration, et les services de l'Etat doivent contrôler l'effectivité de la règle. Quand on dit que l'on interdit la destruction des zones humides dès le 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup> cela va s'imposer à tous les projets d'aménagement, sauf ceux d'utilité publique suite à une enquête publique, ... On regardera en tout cas pour que les dérogations soient les plus minimales possibles.

Le « C » renvoie à la comptabilité avec les documents administratifs (comme par exemple les SCoT, PLU, etc.) »

**Q10** : « Vous parlez des zones humides mais quid des têtes de bassin versant, qui sont un gros souci par rapport aux projets d'aménagement, avec le ZAN qui ne fonctionne pas actuellement ? Ce serait intéressant de donner un niveau de protection suffisant car cela peut impacter directement les zones humides. »

**R10** : « Les têtes de bassin versant représentent 70% du territoire du bassin de la Vilaine, il est difficile d'y interdire les aménagements, on s'est focalisé sur les zones humides, nous en avons déjà beaucoup perdu, or elles sont importantes pour avoir des éponges et recharger les nappes, aussi importantes pour la biodiversité et la captation du carbone. Donc il est important de les protéger voire de les restaurer dans le cadre du changement climatique. Toutes les opérations par exemple d'amélioration des cours d'eau, de reméandrage ou autres, sont focalisées sur les têtes de bassin versant. »

# Questions – réponses – Milieux aquatiques

**Q11** : « Concernant les activités de loisirs, dans la concertation j'avais demandé à rajouter « non impactantes pour les milieux et la biodiversité », ce n'est pas anodin car on voit des activités se développer, comme les ginguettes, avec des impacts sur les milieux et la biodiversité ... »

**R11** : « La biodiversité est évidemment importante à prendre en compte partout, c'est aussi pour cela que l'on a introduit une règle avec un inventaire des éléments structurants du paysage qui peuvent être les haies et les fossés. Les haies ont un impact positif sur la biodiversité qui doit être maintenue. »

**Q12** : « Sur la gestion du bocage je vous invite à regarder le plan breton pour l'Arbre, avec un équilibre intéressant entre les coûts et les ressources, qui permet d'avoir un plan de gestion qui est bien fait : cela demande du temps et de l'investissement mais permet de s'ancrer dans le temps. »

**R12** : « Effectivement on est sur le développement du bocage mais il faut se poser la question de son entretien, il faut donc regarder comment accompagner ceux qui ont beaucoup de linéaire de bocage, quelle valorisation il peut y avoir ... Ce sont des questions importantes pour toute la société. »



**Les enseignements de la démarche et les arbitrages**

**Thématique 3 : Gestion quantitative de la ressource**

# Vous nous avez dit...

## Que la tarification progressive pourrait être un outil pour réduire les consommations d'eau

- La tarification progressive, **plus acceptable que des quotas**
- Mais le besoin dans les deux cas de **prendre en compte les situations des ménages pour éviter d'amplifier les inégalités** (gratuité ou tarification sociale des premiers m<sup>3</sup>)
- Pour une plus **grande responsabilité de tous les acteurs**
- Avec une différenciation selon les activités, la consommation ...

## Que les prélèvements et stockages devraient être mieux encadrés

- Pour le monde agricole, **en évitant les systèmes types bassines ou stockages** qui puisent dans les nappes ou les rivières, et en **développant plutôt des systèmes de récupération des eaux de pluie, fermés** (évaporation), pour assurer la **pérennité de l'activité tout en accompagnant sa transformation**
- De façon générale **en limitant les prélèvements dans les nappes**, et l'impact des polluants sur l'eau prélevée

## Qu'il faut prévoir les aménagements et équipements nécessaires pour limiter l'usage de l'eau

- En **favorisant** (voire en rendant obligatoire) **l'installation d'équipements chez les particuliers comme les professionnels**, pour réduire la consommation d'eau (mousseurs, utilisation d'eau non potable sur certains usages), faciliter la récupération d'eau de pluie, la réutilisation des eaux usées, la perméabilité des sols ...
- Y compris pour les activités industrielles et agricoles
- Ce qui peut se traduire par **des recommandations plus fortes** concernant les documents de planification et d'urbanisme, **pour une meilleure adéquation entre disponibilité et besoins en eau**
- En allant vers une **limitation de l'artificialisation des sols, des constructions plus compactes, plus denses**
- Et une **interdiction ou une évolution des règles pour les piscines privées**
- De façon plus générale en poursuivant les efforts de **communication, sensibilisation, pédagogie, dès le plus jeune âge**, en développant aussi l'accès à l'information concernant les consommations individuelles

# Vous nous avez dit...

Que la tarification progressive pourrait être un outil pour réduire les consommations d'eau

## La CLE oriente ses choix vers...

**La tarification progressive de l'eau et la fin de la dégressivité des tarifs pour les gros consommateurs**  
Et par ailleurs même si le prix ne relève pas du SAGE, cette tarification progressive est encouragée

# Vous nous avez dit...

Que les prélèvements et stockages devraient être mieux encadrés

## La CLE oriente ses choix vers...

### L'encadrement des usages

- Instauration de volumes prélevables et de leur répartition entre usages
- Règle d'obligation d'équipement des prélèvements autorisés ou déclarés par un comptage des volumes et de notification de ces volumes à l'administration préfectorale
- Incitation des propriétaires et gestionnaires de plans d'eau à adopter des modalités de gestion de leurs plans d'eau qui réduisent l'impact sur le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et à respecter les débits réservés
- **A l'étude** ... En période d'étiage : règle de plafonnement, au niveau actuel, des prélèvements dans les eaux de surface et nappes souterraines sur l'ensemble du territoire

# Vous nous avez dit...

Qu'il faut prévoir les aménagements et équipements nécessaires pour limiter l'usage de l'eau

## La CLE oriente ses choix vers...

- L'adéquation du développement du territoire et des projets avec la ressource en eau disponible à intégrer dans les documents de planification
- Un encadrement des usages hydro consommateurs, la promotion des équipements hydro économes, la récupération des eaux de pluie
- Un accompagnement pour des pratiques agricoles économes en eau
- Le zéro arrosage par eau potable pour les collectivités
- La réduction de l'imperméabilité du territoire (cf. gestion des risques)

# Stratégie sur la gestion quantitative

## **Connaître les ressources et les usages**

- Faire le bilan des prélèvements d'eau par différentes catégories d'utilisateurs
- Réaliser des diagnostics d'eau proposés auprès des collectivités et des industriels
- Poursuivre les études Hydrologie-Milieus-Usages-Climat (HMUC) pour mieux définir le partage de la ressource en eau

## **Gérer les étiages**

- Actualisation des débits de référence
- Élaborer et mettre en œuvre les plans de gestion de la ressource en eau

## **Sécuriser l'eau potable**

- Valoriser et développer les ressources locales
- Elaborer et mettre en œuvre des schémas de gestion pour les masses d'eau des nappes à réserver pour l'alimentation en eau potable

# Compléments apportés lors de la présentation – Gestion quantitative de la ressource

- Sur la tarification progressive, évoquée plus tôt, M. Demolder rappelle que cela n'est pas déterminé par le SAGE mais elle peut être incitée. Il évoque également la mise en place de tarification progressive par tranches, qui existe déjà dans plusieurs collectivités – dans eau du bassin rennais, avec une expérience à Dunkerque aussi... Il précise que ce sont des choses qui peuvent être mises en place, y compris sous la forme d'une tarification saisonnière dans les régions avec beaucoup de tourisme, et que le SAGE peut encourager la fin de la dégressivité pour les gros consommateurs.
- M. Demolder précise qu'il y a aujourd'hui peu de demandes sur des systèmes de stockage, mais qu'avec le changement climatique il pourrait y en avoir plus. Il précise également qu'il ne s'agit pas de bassines, comme il s'en développe ailleurs, car le bassin n'a pas de nappes profondes, et que la question est bien celle de l'encadrement du stockage, nécessaire pour certaines cultures comme les légumes.
- Concernant les règles de prélèvements, il indique qu'elles seront définies suite à des études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages et Climat) qui sont en cours ou vont démarrer et qui seront intégrées dans une révision simplifiée, n'obligeant pas toute une révision lourde, pour déterminer les priorisations par sous-bassins versants en prenant en compte le changement climatique et les risques de sécheresse.



**Les enseignements de la démarche et les arbitrages**

**Thématique 4 : Risques naturels et gouvernance du SAGE**

# Vous nous avez dit...

## Que les risques naturels devaient être pris davantage en compte à court terme comme à long terme

- En **continuant l'adaptation aux risques**, notamment dans les **zones à risque (inondations) où il faut interdire les nouvelles constructions** (ou renforcer les conditions d'autorisation), une perspective plus efficace et acceptable à court terme, avec l'idée de protéger et renaturer ces espaces ...
- ... tandis que **le déplacement des habitations et activités hors de ces zones serait à réfléchir à plus long terme**, en concertation avec les concernés et/ou lors de la vente de biens par exemple, en anticipant les conséquences foncières (artificialisation de nouveaux espaces)
- Tout **en communiquant plus clairement sur les risques**, aménagements possibles et responsabilités
- En considérant que le respect de la réglementation entraîne une **responsabilité collective** dans le cas de sinistres, à l'inverse d'aménagements ne respectant pas les règles qui relèvent alors plutôt d'une **responsabilité individuelle** – avec toutefois la question de la solvabilité ...
- Et en organisant des **exercices de mise en situation**, en améliorant la communication (pendant mais aussi en amont des crises)

## Qu'il faut faire évoluer la gouvernance autour des enjeux de l'eau et accompagner au changement

- En poursuivant les **actions de communication** (adaptée, transparente, synthétique et rigoureuse), **sensibilisation pour accompagner au changement** auprès de tous les acteurs
- Mais aussi avec des accompagnements (y compris financiers) et des **formations notamment auprès des élus et décideurs**
- Sans oublier des **évolutions réglementaires et des mesures incitatives**
- En identifiant plus clairement le rôle des différents acteurs, et en s'appuyant sur les relais locaux pour transmettre l'information et favoriser le partage des décisions

## Qu'il était nécessaire de poursuivre le travail de communication et concertation avec les habitants

- Des **actions nécessaires et utiles pour sensibiliser les habitants**
- Nécessitant une bonne communication en amont et une bonne organisation lors des temps d'échanges / concertation
- Sous quelle **forme** ? En organisant une évaluation participative de la mise en œuvre du SAGE, et en prévoyant des réunions, des ateliers, des débats... ou en allant bien plus loin

# Vous nous avez dit...

Que les risques naturels devaient être pris davantage en compte à court comme à long terme (1/2)

## La CLE oriente ses choix vers...

- **Une meilleure connaissance des risques:**
  - Mieux identifier les zones à risque (notamment crues) et partager la connaissance
- **Le renforcement de la protection des zones à risque**
  - En protégeant le fonctionnement des zones d'expansion des crues : interdiction de constructions, restauration ...
  - En incitant au déplacement des logements, activités, équipements... si exposés à des aléas fréquents (et si solutions alternatives non pertinentes)
  - En mettant en place de nouveaux PPRi/PPRL là où ils sont nécessaires

# Vous nous avez dit...

Que les risques naturels devaient être pris davantage en compte à court comme à long terme (2/2)

## La CLE oriente ses choix vers...

- **Une amélioration de la gestion des eaux de pluie :**
  - En renforçant les aménagements (via les documents d'urbanisme) d'infiltration, de stockage/restitution, pour aller vers le « zéro rejet » des pluies courantes dans le réseau
  - En renforçant l'encadrement des rejets des installations ayant un impact sur l'eau
  - En désimperméabilisant les sols
  - En favorisant les pratiques agricoles qui contribuent à ralentir le ruissellement / permettre l'infiltration

# Vous nous avez dit...

Qu'il faut faire évoluer la gouvernance autour des enjeux de l'eau et accompagner au changement

## La CLE oriente ses choix vers...

### **Piloter, coordonner, animer**

- Mieux informer sur les instances et acteurs (CLE, EPTB ...)
- Animer le réseau des acteurs (partage d'expérience ...)
- Echanger et coordonner des démarches avec les SAGE voisins
- Accompagner les structures pour intégrer les objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme

# Vous nous avez dit...

Qu'il était nécessaire de poursuivre le travail de communication et concertation avec les habitants

## La CLE oriente ses choix vers...

### Communiquer, sensibiliser

- Avec un plan de communication du SAGE, pour informer sur les enjeux, les actions engagées, sensibiliser les usagers et mobiliser les parties prenantes
- Et des supports variés : formations, évènements, animations scolaires, guides, ...
- Inciter au dialogue entre porteurs et acteurs locaux de projets impactant l'eau / les milieux aquatiques

# Compléments apportés lors de la présentation – Risques naturels

- M. Demolder précise que la meilleure identification des zones à risque, notamment les crues, passe par la mise en place de nouveaux PPRI (plan de prévention des risques inondations) qui n'existent pas sur tous les bassins versants. Il rappelle que ceux mis en place, souvent après la crue de 2001, sont en révision actuellement, et permettraient pour certains la construction en zone inondable. Il souligne le souhait de la CLE de renforcer la protection de la zone d'expansion des crues en y interdisant de nouvelles constructions.
- Concernant le déplacement de logements, activités ... il précise que cela s'est fait dans certaines zones comme à Redon ou Saint-Nicolas-de-Redon.
- Il explique que c'est la structure porteuse du SAGE Vilaine, Eaux & Vilaine, qui gère le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), avec des financements qui existent dans le PAPI 3 pour permettre aux habitants situés en zone inondables de savoir comment mieux protéger leurs habitations. Cela passe par la mise en place de nouveaux PPRI, où on demande à l'Etat d'accélérer sur ces aspects-là.
- Il précise également qu'il y a aussi des risques d'inondations par ruissellement, qui est une problématique d'imperméabilisation au niveau des villes, avec une réflexion sur la façon de mieux gérer les eaux pluviales dans le contexte de renforcement du ZAN (Zéro Artificialisation Nette).

# Compléments apportés lors de la présentation – Gouvernance du SAGE

- M. Demolder indique qu'il existe en Bretagne une association des présidents de CLE, pour échanger sur ce qui est mis en place au niveau de chaque SAGE, et qu'il y a aussi une commission, au niveau de l'association nationale des élus de bassins versants, qui a réuni la dernière fois une centaine de présidents de CLE.
- Au-delà de l'outil de planification, il souligne le besoin de travailler avec les structures porteuses de SCoT, avec des échanges au niveau national entre SCoT et SAGE, et les collectivités chargées de la mise en œuvre des PLU et PLUi.
- Il rappelle le besoin de poursuivre la communication, sensibilisation et de conscientisation qui concerne tout le monde, avec l'objectif de pouvoir travailler en amont.
- A l'image d'une concertation sur la révision du SAGE, il précise que la CLE réfléchit à la poursuite d'une concertation sur la mise en œuvre du SAGE avec le suivi du tableau de bord du SAGE et continuer à impliquer le grand public.



# Temps de questions-réponses

# Questions – réponses – Gestion quantitative

**Q1** : « J'ai plutôt une remarque, sur la gestion quantitative de la ressource. Souvent, que ce soit sur le foncier ou sur l'eau, on demande aux habitants d'être vertueux et je trouve que ce n'est pas toujours le cas d'autres acteurs, notamment par exemple Bridor qui n'est pas vertueux sur le foncier, sur l'eau, sur le plan alimentaire/santé non plus... On n'a pas de poids à part manifester pour empêcher ce projet, mais au niveau des élus vous avez un poids énorme pour décider de ces projets industriels ou commerciaux. »

**R1** : « On sait que l'objectif c'est de ne pas consommer plus d'eau. Et en même temps on parle de réindustrialisation : il faut travailler avec tous les acteurs existants (industriels notamment dans l'agro-alimentaire) sur comment permettre des processus qui permettent de réutiliser des circuits par exemple, pour éviter d'avoir de l'eau potable pour du lavage. On attendait des décrets par rapport à ce qu'on appelle le « REUT » (la réutilisation des eaux usées traitées) cela veut dire qu'il ne peut pas y avoir d'implantation de grosse entreprise consommatrice d'eau si il n'y a pas des efforts à côté. On a un exemple avec la COOPERL qui a réussi, en retravaillant différemment, à baisser sa consommation de près de 40 000m cube. Cela demande un vrai travail de diagnostic. Et cela veut dire qu'il ne faut pas qu'il y ait de tarification dégressive, sinon on n'incite pas à ce qu'il y ait des aménagements. Sur l'énergie, les entreprises ont regardé, il faut peut-être aujourd'hui qu'elles regardent leur consommation sur l'eau, car ça ne peut pas être que les particuliers. Je rappelle toutefois que 75% de l'eau potable, en Ile-et-Vilaine, est consommée par les habitants.

# Questions – réponses – Gestion quantitative

**Q2 :** « On parlait souvent de la gestion quantitative en parlant de l'eau potable, maintenant on doit aussi parler de gestion quantitative dans l'eau brute, voilà où on en est avec le dérèglement climatique. Avec l'élargissement du bocage on a aussi fait beaucoup de drainage : 60% de la SAU en Bretagne est drainée. Si on arrose sur des paysages drainés ce n'est pas bien, on a maintenant des champs énormes avec du dessèchement éolien très fort, et c'est un point important à voir : on se souvient des cours d'eau mais il va aussi falloir poser la question de la façon dont on s'organise pour limiter toujours plus d'extension des exploitations, avec des matériels de plus en plus importants qui tassent le sol et ne permettent pas à l'eau de s'infiltrer ... 97% des cours d'eau sont dégueulasses dans le bassin de la Vaine, c'est ça qu'il faut retenir car on est très loin du compte. »

**R2 :** « Et en même temps la gestion quantitative ne peut pas être regardée que sur l'eau potable mais aussi sur l'eau brute, notamment dans notre bassin avec des périodes surtout superficielles, et en cas de sécheresse, du fait du changement climatique, on pourrait avoir un abaissement des débits des cours d'eau de l'ordre de 30 à 35% dans le futur. Il faut vraiment être vigilant sur cette gestion quantitative de l'eau, avec une gestion différenciée entre les périodes.

Sur le drainage, je ne suis pas sûr qu'il y ait 60% de surface drainée. Il y a une règle d'interdiction de drainage en zones humides. On a par contre des drains existants qui débouchent directement sur des cours d'eau, donc avec des transferts directs, la question c'est comment avoir des aménagements pour limiter ces impacts. »

**Q3 :** « Le manque d'entretien des bords de rivière accroît le risque d'inondations, il est difficile de laisser ça aux propriétaires riverains ou aux initiatives citoyennes ... Que peut faire le SAGE là-dessus, dans un contexte de changement climatique ? »

**R3 :** « Ce risque d'inondation est lié aux embâcles. Autrefois, cela était géré par les syndicats de bassin versant, ce n'est plus forcément géré aujourd'hui. Le propriétaire est propriétaire de la berge et doit faire cet entretien, mais cela reste complexe s'il n'y a pas d'accompagnement. Les berges sont parfois déstructurées par des ragondins, avec des arbres qui vont tomber plus facilement... Il y a donc aussi la question de la lutte contre les espèces invasives. L'entretien des cours d'eau va de mise avec la restauration. »

# Questions – réponses – Gestion quantitative

**Q4** : « On a quelques réserves d'eau importantes, comme le Lac au Duc, qui sont envasées, quelle est la position du SAGE sur l'envasement des réserves d'eau ? »

**R4** : « C'est une problématique de coût : est-ce que les propriétaires de ces espaces ont les moyens financiers de payer le désenvasement ? C'est une question économique. On a vidé le barrage de Rophémel pour gérer la reprise des parements, on a enlevé 30 000m cubes de sédiments ce qui a coûté deux millions d'euros. C'est une question qui va se poser car on ne pourra pas laisser ça aux générations futures. »

**Q5** : « Une précision : est-ce que jusqu'à présent les documents d'aménagement du territoire, comme le PLU ou PLUi pour Rennes Métropole, ne tenaient pas compte de la quantité d'eau disponible pour le nombre d'habitants prévus pour les 20 ou 30 prochaines années ? »

**R5** : « On va rappeler dans les dispositions du SAGE la nécessité pour l'aménagement du territoire de regarder les ressources qui existent, mais aussi la sécurisation des territoires et les interconnexions avec les territoires voisins. Si on accueille des habitants, il faut avoir une baisse de la consommation. On parlait d'appareils hydro-économiques, il s'agit aussi de faire bouger la réglementation pour les obligations dans les ouvrages neufs. Cela va être le cas à Rennes Métropole avec l'obligation dans le PLH d'utiliser des appareils hydro-économiques. Ce n'est pas le SAGE qui peut développer ça, c'est du ressort des intercommunalités. »

# Questions – réponses – Gestion quantitative

**Q6** : « Une précision importante sur le stockage de l'eau que M. Demolder a abordé, on a beaucoup d'eau superficielle, cela veut dire qu'on peut faire des réserves collinaires, on met de l'eau de côté en hiver pour arroser les légumes et l'herbe, cela n'a rien à voir avec les bassines, ces réserves ont toute leur place en Bretagne. Il suffirait de mettre du photovoltaïque sur la moitié de ces surfaces pour limiter l'évapotranspiration, et produire de l'énergie. »

**R6** : « Effectivement nous n'avons pas de problématique de bassines. Le SAGE permet déjà ces stockages, à condition qu'en période d'étiage les retenues soient déconnectés du réseau hydrographique. On a très peu de demandes, même si on en voit apparaître davantage.

Cela doit aussi demander une réflexion plus globale sur le modèle agricole. La diversification des cultures, avoir des cultures moins consommatrices d'eau semble essentiel. Là aussi les réserves pourront se faire selon les résultats des études HMUC, pour regarder quelle quantité d'eau est disponible, les usages existants, et les capacités futures au regard du changement climatique. Cela permet de voir comment on peut se partager l'eau, on vit tous dans un territoire et cela impose d'aborder ces questions. Avec ces études HMUC, on s'aperçoit que l'approche est différente avec les différents acteurs mais il y a un bon travail qui se fait, les industriels de l'agroalimentaire nous disent que le prix de l'eau n'est pas un problème pour eux, cela veut bien dire que la dégressivité doit être arrêtée là où elle existe, voire qu'il faut aller vers la progressivité pour encourager à économiser de l'eau. En tout cas ils sont conscients de la question de la disponibilité de la ressource qui est essentielle pour leur activité, et on a intérêt à travailler tous ensemble sur la protection de la quantité et de la qualité de l'eau, qui est une richesse au niveau local. »



# Conclusion

# Conclusion

- M. Demolder remercie tous les participants pour avoir alimenté les débats de la CLE, qui a bien entendu les attentes qui ont pu être formulées lors de l'enquête en ligne, des ateliers de juin ou lors du grand débat de novembre.
- Il précise que tout n'a peut-être pas été pris en compte, car il s'agit d'un outil de planification qui est décidé par la CLE, composée pour moitié d'élus, pour ¼ de représentants de services de l'Etat et pour le dernier quart de représentants des usagers (acteurs économiques, associations de consommateurs, associations environnementales, de pêche, ...), avec 76 membres qui ont tous apprécié la participation du grand public, qui a permis de ne pas rester seuls, et de réfléchir pour faire avancer les nécessaires obligations qui seront retenues.
- Il rappelle qu'il reste encore beaucoup à faire car en effet seules 7% des masses d'eau sont en bon état à l'échelle du bassin de la Vilaine, il faut donc agir sur les milieux aquatiques, le lien entre gestion quantitative et qualitative car les deux sont liés.
- Il indique que le site de révision du SAGE Vilaine continuera d'être alimenté, avant la consultation du public en ligne.